

CIRCULAIRE N° 967 : ~~1~~ DGD DU 29 DEC, 1999

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Mise en place du système de secours

Dans le cadre du passage à l'an 2000 et en vue de la mise en place du plan de secours de l'Administration des Douanes, les Commissionnaires en douane agréés sont priés de bien vouloir communiquer à la Direction de l'Informatique les montants des crédits à affecter aux différents bureaux des Douanes dans lesquels ils opèrent avant le 03 Janvier 2000 délai de rigueur.

Ampliatiions :

- Direction des Recettes
- Syndicat des Transitaires
S/C SAGA-CI
- Syndicat des PME/Transit
S/C SITT
- SCIMPEX
- FNICI



K. KAUNANT